

■ **Fonds de prévoyance en faveur du personnel de Petrol-Charmettes S.A.**, à Fribourg, protéger le personnel de la fondatrice contre les conséquences économiques de la vieillesse, etc. (FOSC du 27.07.1999, p. 5122). Autorité de surveillance: nouvelle dénomination Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle.
Journal no 573 du 30.01.2003
(00848028 / CH-217.0.170.247-6)